

PROGRAMME EIFFEL VOLET MASTER et VOLET DOCTORAT

GUIDE PRATIQUE 2021

*Nous vous remercions de participer à ce programme, et vous invitons à lire. Ces informations reprennent et complètent celles du **vade-mecum**.*

Les dossiers de candidatures doivent être transmis par les établissements français d'enseignement supérieur.

Les dossiers transmis par d'autres voies ne sont pas recevables.

Un même candidat présenté par plusieurs établissements verra toutes ses candidatures rejetées.

Les candidatures refusées au cours d'une précédente sélection ne peuvent pas être représentées, même en cas de changement de domaine d'études ou d'établissement d'accueil.

ACCES AUX FORMULAIRES DE CANDIDATURE ET AU DEPOT DE DOSSIERS

Le dossier de candidature du volet Master est à remplir en ligne par l'université.

Seuls les établissements français d'enseignement supérieur peuvent déposer des dossiers de candidatures.

REPLIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend trois parties :

- 1/ Informations sur le (la) candidat(e)
- 2/ Présentation de la candidature
- 3/ Informations générales sur l'établissement

Afin de vous permettre de rassembler les informations nécessaires, vous pouvez consulter les dossiers « pré-visualisés » ci-dessous :

- [Formulaire MASTER](#)

Tous les éléments de ces rubriques doivent être communiqués dans votre dossier papier.

INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE

Rappel

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères vous rappelle que les Services de Coopération et d'Action Culturelle au sein des Ambassades de France peuvent vous accompagner dans l'identification et la sélection des meilleurs étudiants de leur pays de résidence.

Nationalité : ce programme est réservé aux candidats de nationalité étrangère. Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles.

Date de naissance :

- MASTER : les candidats doivent être âgés de 25 ans au plus à la date du comité de sélection, c'est-à-dire né après mars 1995.
- DOCTORAT : les candidats doivent être âgés de 30 ans au plus lors de la campagne de candidature 2020 ; c'est-à-dire né après mars 1990.

Domaines d'études pour lequel la bourse est demandée :

MASTER

- Le droit
- L'économie et la gestion
- Les sciences de l'ingénieur
- Les sciences politiques

DOCTORAT

- Le droit ;
- L'économie et la gestion ;
- Les sciences : mathématiques, physique, chimie et sciences de la vie, nano et biotechnologies, sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement, sciences et technologies de l'information et de la communication ; Les sciences politiques.

Bourse : les étudiants bénéficiant déjà d'une bourse du gouvernement français au titre d'un autre programme au moment du dépôt de candidature, ne sont pas éligibles, même s'il s'agit d'une bourse de couverture sociale.

Adresse permanente : les étudiants en cours d'études à l'étranger sont **prioritaires** par rapport à ceux qui résident déjà en France.

PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

Critères et mode de sélection du candidat : s'agissant d'un programme d'excellence très sélectif, vous devez préciser les critères selon lesquels le candidat a été présélectionné parmi tous les étudiants étrangers admis par votre établissement.

Diplôme préparé :

Les formations françaises délocalisées à l'étranger ne sont pas concernées, les boursiers devant effectuer au moins 50% de leur cursus en France.

Durée totale de la bourse demandée :

MASTER

La bourse est attribuée pour une durée de 12 mois maximum lors d'une inscription en M2, pour une durée de 24 mois maximum pour une inscription en M1 et pour une durée de 36 mois maximum pour la préparation d'un diplôme d'ingénieur.

La durée totale de la formation que l'étudiant aura à suivre (**y compris les stages obligatoires**) doit être clairement indiquée dans le dossier de candidature.

Si le boursier suit une formation linguistique intensive préalable, il pourra bénéficier de la bourse Eiffel pour une durée de 2 mois maximum durant cette formation, si celle-ci est clairement indiquée dans le dossier de candidature. **Le programme Eiffel ne prend pas en charge le coût de cette formation.**

DOCTORAT

La bourse Eiffel est attribuée pour une durée de 12 mois en France.

A titre d'exception les 12 mois de bourse en France peuvent, après accord de la commission de sélection, être fractionnés trois séjours maximum. Chaque séjour, en France, ne peut être d'une durée inférieure à 4 mois. En tout état de cause, la bourse ne pourra s'étendre au-delà de 24 mois, périodes hors de France comprises.

Seuls les étudiants en droit ont la possibilité de suivre des cours de français parallèlement à leurs études. La demande doit impérativement être formulée dans le dossier de candidature.

INFORMATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT

Rappel

L'établissement doit présenter les actions qu'il mène dans le pays d'origine du candidat et les modalités de sélection des étudiants internationaux.

- La correspondance du profil avec la politique internationale de l'établissement : il s'agit de démontrer en quoi l'accueil de cet étudiant permettra de renforcer la stratégie et la visibilité internationale de l'établissement (coopérations fortes existantes avec le pays et l'établissement d'origine du candidat, inscription dans les filières d'excellence à rayonnement international de l'établissement).

LES PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

MASTER

- **Le CURRICULUM VITAE** du (de la) candidat(e), rédigé en français ou en anglais, sur une ou deux pages précisant les performances du (de la) candidat(e).
- **Le CLASSEMENT** : tout document attestant de l'excellence du candidat.
- **Le PROJET PROFESSIONNEL** du (de la) candidat(e), rédigé en français ou, à défaut, en anglais, sur une ou deux pages. *Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, par exemple d'une entreprise.*
- **Les RELEVÉS DE NOTES** des trois dernières années faisant référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger.
- **La PHOTOCOPIE DU PASSEPORT** contenant les informations : nom, prénom, date de naissance et numéro de passeport.
- Dans le cas d'une **BIDIPLOMATION** (délivrance d'un double diplôme), l'établissement doit joindre **la convention** et préciser les modalités de la procédure mise en œuvre entre les établissements.
- **Le CERTIFICAT OU DIPLÔME DE LANGUE**
- **La MAQUETTE DE LA FORMATION** visée et son **CALENDRIER** complet.

DOCTORAT

- **Le CURRICULUM VITAE** du (de la) candidat(e), rédigé en français ou en anglais, sur une ou deux pages précisant les performances du (de la) candidat(e).
- **Le CLASSEMENT** tout document attestant de l'excellence du candidat.
- **Le PROJET PROFESSIONNEL** du (de la) candidat(e), rédigé en français ou, à défaut, en anglais, sur une ou deux pages. *Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, par exemple d'une entreprise.*
- **Une présentation du PROJET DE THESE** et de l'avancement des recherches, rédigé en français ou en anglais (1 et 5 pages). Ce document doit exposer avec précision le sujet de la thèse, l'état d'avancement de sa rédaction, le plan adopté et la bibliographie.
- **Le PLAN DE FINANCEMENT** global de la thèse.
- **La CONVENTION DE CO-TUTELLE** ou une **ATTESTATION DE CO-DIRECTION** signée par les parties françaises et étrangères.
- **La PHOTOCOPIE DU PASSEPORT** contenant les informations : nom, prénom, date de naissance et numéro de passeport.
- **Le CERTIFICAT OU DIPLÔME DE LANGUE**

DEPOSER LES DOSSIERS

La date limite de **DEPOT EN LIGNE** des dossiers sur la plate-forme Campus France est fixée au :
Vendredi 8 janvier 2021 à minuit
Les dossiers reçus après cette date ne seront pas évalués.

CONFIRMER LA LISTE DES CANDIDATURES

Parallèlement au dépôt en ligne des dossiers de candidature, les établissements communiquent à Campus France la liste des candidatures soumises en ligne **Le bordereau** devra comporter le cachet de l'établissement ainsi que la signature du chef d'établissement (président d'université ou directeur d'école), ou de son représentant. Il sera numérisé et transmis par mail.

PUBLICATION DES RESULTATS

La liste des lauréats est mise en ligne **la semaine du 22 mars 2021** sur le site de Campus France
www.campusfrance.org/fr/eiffel

Chaque établissement reçoit par courriel l'ensemble des résultats pour les dossiers qu'il a présentés.